Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 28 (1883)
Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Colonel Meister voudrait qu'on se bornât à la publication du rapport par les journaux militaires.

Les propositions des lieutenants-colonels Scherz et Reinhardt sont adoptées.

La séance est levée à 7 1/2 heures.

Les délégués se rendent ensuite à l'hôtel Bellevue pour souper ensemble. (*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Les chevaux dans les temps préhistoriques et historiques, par M. PIETREMENT. 1 vol. grand in-8° de 800 pages, 15 francs. — Paris, 1883 Germer-Bailiière et C°.

L'auteur montre les chevaux sauvages chassés et mangés par l'homme à l'époque de la pierre taillée, et il prouve qu'aucun cheval n'a été domestique à cette époque. Il détermine ensuite les régions dans lesquelles les huit races chevalines actuelles ont été domestiquées, il les suit sur toute la surface de la terre dans leurs migrations avec les peuples qui les ont assujetties d'abord, pour continuer à s'en nourrir, puis pour en faire le plus utile de leurs moteurs animés, ceux qui les ont le plus aidés dans leurs conquêtes. Cette histoire des races chevalines domestiques jette une grande lumière sur les migrations des anciens peuples.

Nouvelle carte militaire de France, librairie Lavauzelle, Paris. — Prix: 2 francs.

Faite sur papier de belle qualité avec teintes fines et légères, cette carte se distingue surtout par les renseignements statistiques qu'elle porte en marge et qui donnent, en même temps que la composition détaillée des 19 corps d'armée français, les emplacements des régiments et autres corps de troupe.

On y trouve de plus la cavalerie de réserve, les remontes, la gendarmerie, les écoles, les directions de l'artillerie et du génie.

L'auteur a eu certainement une idée heureuse en réunissant dans un seul et même cadre tant de renseignements d'une utilité frappante pour tous les officiers.

Nous la recommandons à toutes nos bibliothèques militaires.

Instruction sur l'organisation d'un peloton d'instruction dans les corps de troupe d'infanterie. — Librairie Lavauzelle. - Paris et Limoges. Brochure in-18. — Prix: 10 centimes.

Par une ordonnance ministérielle du 18 septembre 1882, M. le ministre de la guerre prescrit de constituer, dès l'arrivée de la classe

dans chaque régiment, un peloton dit d'instruction, afin d'accélérer, autant que possible, l'instruction pratique et théorique des jeunes soldats susceptibles d'avancement. C'est cette instruction que la librairie Lavauzelle reproduit en y annexant les programmes des connaissances que les élèves caporaux et sous-officiers doivent posséder ou pouvoir enseigner.

Un jury d'examen doit trimestriellement noter les élèves du peloton d'instruction.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

La France est en grand deuil. Deux de ses hommes les plus considérables viennent d'être enlevés par la mort.

C'est d'abord M. Léon Gambetta, ancien président du Ministère et chef de la Défense nationale en 1870-71, décédé à Ville-d'Avray dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, à l'âge de 44 ans, à la suite d'une blessure accidentelle au bras par la balle d'un revolver. Les funérailles du puissant orateur ont eu lieu à Paris le 6 janvier aux frais et par les soins de l'Etat ; elles ont été splendides et en même temps l'occasion d'une grande manifestation en faveur de l'Alsace-Lorraine.

C'est ensuite le général Chanzy, commandant de l'armée de la Loire en 1870-71, le vainqueur de Coulmiers, ancien gouverneur de l'Algérie et ambassadeur à St-Pétersbourg, actuellement commandant du 6e corps d'armée, décédé à son quartier-général de Châlons-sur-Marne, dans la nuit du 4 au 5 janvier. Ses obsèques ont aussi eu lieu officiellement le 7 janvier à Châlons, et ont été fort imposantes.

De la Suisse il a été envoyé en France maints témoignages de sympathie à l'occasion de ces deux grandes pertes faites par la République française et qui frappent ses plus chères espérances. Nous y joignons les vives et sincères condoléances de la *Revue Militaire suisse.*

Le Conseil fédéral a procédé, le 27 décembre 1882, aux promotions et nominations suivantes :

Au grade de colonel-brigadier d'infanterie : MM. Wirth, Théodore, à Interlaken, Ve brigade ; Vigier, Guillaume, à Soleure, VIe brigade ; Marti, François, à Othmarsingen, Xe brigade ; Raschein, Luzius, à Malix, XVIe brigade ; de Montmollin, Jean, à Neuchâtel, IIIe brigade de landwehr ; Tanner, Erwin, à Aarau, à disposition.

Au grade de colonel-brigadier d'artillerie : MM. Paquier, François, à Lausanne, à disposition ; Perrochet, Edouard, à la Chaux-de-Fonds, Ve brigade, en remplacement de M. le colonel Walo de Greyerz, à Lenzbourg, relevé sur sa demande et placé à disposition.